

Conseil Communautaire

Délibération n°802026

Mercredi 29 avril 2026 – 16h00



L'an deux mille vingt-six et le 29 avril à 16h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saussines, sous la présidence de monsieur Jérôme BOISSON, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, MM. Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Mmes Paulette GOUGEON, M. Gilles FLUTET, Mmes Viviane BONFILS, Corinne POLERI, M. Patrick CIROU, Mmes Sylvie THOMAS, Sonia MOKADDEM, MM. Nicolas SEVERAC, Pascal CHABERT, Mme Océane SION, M. Yvan GORONESKOUL, Mme Marie PAPAÏX, M. Jean-Louis MANIEZ, M. Anthony BELIN, Mme Julia PLANE, M. Jean CHARPENTIER, Mmes Dorothee GARCIA, Isabelle AUTIER, MM. Olivier LARCHER, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Sofiane GOUASMI, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, M. David COULOMB, Mme Julie CROIN, MM. Geoffrey SOMMER, Yves QUESADA, Michel BARON, Laurent GARCIA, David JEANJEAN, Jean-Antoine OTALORA, Mme Isabelle DE MONTGOLFIER et M. Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : M. Laurent GRASSET représenté par Paulette GOUGEON, M. René HERMABESSIERE représenté par Marie PAPAÏX, Mme Lyliane LACROIX représentée par Viviane BONFILS, M. Stéphane DALLE représenté par Olivier LARCHER, M. Jean-Luc CHADORNE représenté par Marie PELLET-LAPORTE, M. Nicolas GECELE représenté par David COULOMB, Mme Stéphanie GARAND représentée par Yves QUESADA et M. Christophe CALVET représenté Laurent GARCIA.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DE MONTGOLFIER.

Objet : Désignation des représentants de Lunel Agglo au sein du Comité de sélection du Groupe d'Action Locale de la Pêche et de l'Aquaculture (GALPA) du PETR Vidourle Camargue

Monsieur Jérôme Boisson, Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, rappelle que Le programme FEAMPA accompagne des projets publics ou privés en lien avec la pêche, l'aquaculture et la gestion des ressources marines grâce à des fonds européens. En concertation avec les acteurs locaux de l'économie bleue, le PETR a identifié 3 axes de développement pour le territoire sur la période 2023-2027 avec notamment les besoins d'apporter un soutien à la commercialisation des produits de la filière pêche et aquaculture, un soutien à la valorisation et diversification des métiers de l'économie bleue et un soutien à la gestion de la biodiversité, des milieux naturels et de la lutte contre le changement climatique. Ainsi, les projets financés par le dispositif FEAMPA permettent de répondre aux besoins d'une pêche plus durable, d'apporter une offre locale pour les produits de la mer sur tout le territoire et de réduire la pression exercée par les activités de l'économie bleue sur l'environnement marin.

Le PETR Vidourle Camargue est lauréat du dispositif européen du Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) pour le Fonds Européen des Affaires Maritimes de la Pêche et de l'Aquaculture (FEAMPA) 2021-2027.

La convention relative à la mise en œuvre du DLAL dans le cadre du FEAMPA de la Région Occitanie sur le territoire Vidourle Camargue a été établie le 2 janvier 2023.

L'adhésion au Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture (GALPA) Vidourle Camargue de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, lui confère un siège au sein du Comité de Sélection en charge de la gestion du FEAMPA et de la sélection des projets sollicitant le DLAL FEAMPA Vidourle Camargue.

Dans ce cadre, il convient de désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant appelés à siéger au sein du Comité de sélection du Groupe d'Action Locale de la Pêche et de l'Aquaculture (GALPA) du PÉTR Vidourle Camargue.

Il est précisé que toute candidature pourra être enregistrée jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Monsieur le Président propose au conseil de désigner les représentants de la Communauté d'Agglomération au sein du Comité de sélection du GALPA du PÉTR Vidourle Camargue.

Concernant l'élection du représentant titulaire :

Candidat du Président :

- Jacques GRAVEGEAL

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 034-243400520-20260513-802026-DE

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Comité de sélection du GALPA du PÉTR Vidourle Camargue.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **monsieur le Président** propose au conseil de procéder à la désignation du représentant de Lunel Agglo au sein du Comité de sélection du GALPA du PÉTR Vidourle Camargue.

Monsieur le Président propose au conseil de procéder à la désignation du représentant de Lunel Agglo au sein du Comité de sélection du GALPA du PÉTR Vidourle Camargue, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de Lunel Agglo au sein du Comité de sélection du GALPA du PÉTR Vidourle Camargue, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) : **Monsieur Jacques GRAVEGEAL** en tant que représentant titulaire de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo au sein du Comité de sélection du GALPA du PÉTR Vidourle Camargue, et est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

Concernant l'élection du représentant suppléant :

Candidat du Président :

- Isabelle DE MONTGOLFIER

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Comité de sélection du GALPA du PÉTR Vidourle Camargue.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **monsieur le Président** propose au conseil de procéder à la désignation du représentant de Lunel Agglo au sein du Comité de sélection du GALPA du PÉTR Vidourle Camargue.

Monsieur le Président propose au conseil de procéder à la désignation du représentant de Lunel Agglo au sein du Comité de sélection du GALPA du PÉTR Vidourle Camargue, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de Lunel Agglo au sein du Comité de sélection du GALPA du PÉTR Vidourle Camargue, par scrutin public.

Est désignée à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) : **Madame Isabelle DE MONTGOLFIER** en tant que représentante suppléante de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo au sein du Comité de sélection du GALPA du PÉTR Vidourle Camargue, et est déclarée immédiatement installée dans ses fonctions.

Conformément aux votes, les représentants de Lunel Agglo au sein du Comité de sélection du GALPA du PETR Vidourle Camargue sont les suivants :

Titulaire	Suppléant
Jacques GRAVEGEAL	Isabelle DE MONTGOLFIER

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

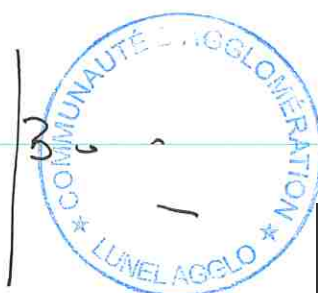
POUR EXTRAIT CONFORME

Jérôme BOISSON
Président de la Communauté
d'Agglomération Lunel Agglo

POUR EXTRAIT CONFORME
Isabelle DE MONTGOLFIER
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 13/05/26
Publication du



Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260513-802026-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté d'Agglomération Lunel Agglo
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 034-243400520-20260513-802026-DE